

PORTRAIT DE L'HÉBERGEMENT

POUR LES PERSONNES DE 18 À 65 ANS
VIVANT AVEC UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE

Lanaudière 2014



MANON ARCAND
Janvier 2015
Mis à jour le 25 juin 2015



*Projet d'exploration des mesures d'hébergement
en déficience physique dans Lanaudière*

SOMMAIRE

Introduction	3
Objectif 1	Portrait des mesures en hébergement existantes et de leur utilisation
1. OBNL d'habitation (OBNL-H)	4
2. Coopératives d'habitation (Coop-H)	4
3. Habitations à loyer modique (HLM)	6
4. Ressources intermédiaires (RI) et ressources de type familial (RTF)	7
5. Ressources spécialisées (RS)	7
Compilation de logements sociaux existants	8
Notes complémentaires	9
Objectif 2	Mesures alternatives et impacts positifs d'une décentralisation
Initiatives dans la région de Lanaudière	10
Types d'initiatives au plan provincial	10
Impacts positifs d'une décentralisation	13
Objectif 3	Recommandations - mesures alternatives en hébergement DP
Constats	14
Recommandations	16
Conclusion	18
Bibliographie	19



Ce projet est réalisé grâce au soutien financier de

Santé
et Services sociaux
Québec



INTRODUCTION

En avril 2013, le ministère de la Santé et des Services sociaux établissait comme prioritaire la mise sur pied d'hébergement alternatif pour les personnes vivant avec des limitations physiques. La Table clinique DP du Nord de Lanaudière a priorisé ce type d'hébergement en l'incluant dans son plan d'action 2013-2016. Un montant de 25 000 \$ a été attribué à la Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière (TCRAPHL), pour engager une ressource qui réaliserait une recherche sur la situation du logement offert aux adultes vivant avec des limitations physiques sur le territoire. Le *Projet d'exploration des mesures d'hébergement en déficience physique dans Lanaudière* est né. La TCRAPHL exécute cette recherche en collaboration avec un comité formé des représentants des partenaires suivants :

- Association des personnes handicapées (APH) de Matawinie
- Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord (APHPRN)
- Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière (CSSSNL)
- Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière (CSSSSL)
- Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
- Ressource spécialisée Les Amandiers
- Ressource spécialisée Les Maisons d'à Côté

Le portrait qui suit regroupe les informations qui ont été recueillies dans le cadre de cette recherche. Il présente les mesures d'hébergement existant dans Lanaudière pour les personnes de 18 à 65 ans vivant avec des limitations ou déficiences physiques (DP), il identifie des formules novatrices québécoises qui leur permettent d'avoir accès à des logements adaptés et abordables dans leur communauté et il expose des recommandations visant à mettre sur pied des solutions pouvant répondre mieux aux besoins en matière de logement de ces personnes dans Lanaudière.

La recherche visait les ressources en hébergement social; les ressources privées hors réseau gouvernemental qui s'adressent à la clientèle ayant des revenus faibles à moyens sont rares et ne sont pas répertoriées, car très difficilement identifiables. Nous invitons les acteurs du milieu (intervenants, élus, entrepreneurs, organisations et organismes) à s'approprier les recommandations de la troisième section de ce portrait qui peuvent rejoindre leur mission et à orienter leurs actions en tenant compte des besoins des personnes vivant avec des limitations physiques.

Dans ce document, nous distinguons les termes suivants en ce qui a trait aux logements :

- Accessibles : logements pour lesquels un parcours sans obstacle est demandé : les personnes ayant une DP peuvent y avoir accès et les utiliser à partir de la voie publique et de tous les espaces publics extérieurs.
- Adaptables : logements accessibles pouvant être habités par tous et qui, avec un minimum de transformations, peuvent répondre aux besoins particuliers d'une personne ayant une incapacité physique ou sensorielle.
- Adaptés : logements accessibles qui permettent aux personnes ayant une incapacité physique ou sensorielle de réaliser avec la plus grande autonomie possible, les activités domestiques essentielles, dans leur logement.

*Je remercie toutes les personnes qui ont fourni des renseignements dans le cadre de ce portrait.
Sans leur collaboration, la réalisation de celui-ci n'aurait pas été possible.*

Un sommaire de ce portrait peut être obtenu en téléphonant à la TCRAPHL au 450-755-1488 ou en écrivant au tcraphl@intermonde.net.

OBJECTIF 1. PORTRAIT DES MESURES EN HÉBERGEMENT EXISTANTES ET DE LEUR UTILISATION

1. ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL) D'HABITATION

Les OBNL d'habitation offrent des solutions de logement adaptées aux besoins des ménages ou personnes qui composent leur clientèle. Les résidents sont locataires de leur logement. Le conseil d'administration est composé de représentants d'organismes actifs dans le quartier et de représentants des locataires. La participation de ces derniers à la vie démocratique est encouragée. En fonction des besoins, plusieurs OBNL d'habitation offrent des services de soutien communautaire. On peut retrouver plusieurs types de clientèle dans un immeuble, dont des personnes DP.

Nom de l'OBNL	Municipalité	Clientèle	Unités accessibles	Unités adaptées	Prix	Services à la pers.	Utilisation DP (ac/ad*)	Subvention	DP Liste d'attente	Commentaires
MRC Joliette										
Les logements d'Amélie	Joliette	Familles Pers. seules (18-60 ans) et DP	27	3 partiel	3 ½ : 504 \$ 4 ½ : 615 \$ 5 ½ : 682 \$ 25 % sur demande	Non	0 % /100%	PSL sur demande	1	<ul style="list-style-type: none"> adaptés pour personnes avec marchettes ou fauteuil roulant (f.r.) Redirigé vers les MAC quand besoins trop lourds.
MRC Montcalm										
Corpo d'habitation de L'Eschaillon	St-Roch-de-L'Achigan	55 ans et +	9	0	3 ½ 462 \$ 4 ½ 523 \$	Non	10 % / 0	4 non PSL	0	Priorité aux résidents de St-Roch
MRC D'Autray										
Résidences communautaires Sacré-Cœur	Berthierville	55 ans et + légère perte d'autonomie	14	14 partiel	14/27 à 25% + 130\$ services	Non	0/0	PSL	8 non DP	<ul style="list-style-type: none"> demandes depuis 2001 sous-sol : 35 % + 20 \$ services
MRC Matawinie										
Logement populaire du Bel-Âge	St-Alphonse-R	Pers. seules couples 50 ans et +	0	peut sur demande†	25 % 1 ½ 345\$ 3 ½ 463 \$ 4 ½ 518 \$	Non	0/0	8 PSL	0	<ul style="list-style-type: none"> pas de porte automatique pour entrer † si adaptation légère
Résidence populaire d'Entrelacs	Entrelacs	Familles Pers seules	0	peut sur demande†	25 %	Non	0/0	SHQ privé	2	† si adaptation légère
Au Jardin de Chertsey	Chertsey	55 ans et +	6	0	25 %	Non	0 % / 0	PSL sauf 2	Non, appels occ.	Rampe extérieure
OBNL de Rawdon	Rawdon	60 ans et +	6	0	25 % 3 ½ : 250 \$ 4 ½ : 400 \$	Non	8% / 0	SHQ	7 DP +-	<ul style="list-style-type: none"> 1 personne non-voyante Difficilement accessible pour f.r. couple a priorité

Nom de l'OBNL	Municipalité	Clientèle	Unités accessibles	Unités adaptées	Prix	Services à la pers.	Utilisation DP (ac/ad*)	Subvention	DP Liste d'attente	Commentaires
MRC L'Assomption										
Les Habitations du Champboisé	L'Assomption	Familles, pers. seules et DP	25	11	11/25 à 25 %	Non	32 % / 73 %	PSL	1	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour annuelle Aimerait réserver 5-6 subventions pour DP Pas d'ascenseur
Résidence Claire Marchand	Repentigny	55 ans et + Familles Pers. seules	3	1	25 %	Non	66 % /100%	SHQ	8 non DP	<ul style="list-style-type: none"> Main courante extérieure
Résidence Lucien-Goulet (hors Amandiers)	Le Gardeur	55 ans et +	80	0	3 1/2 472 \$ 4 1/2 510 \$	Non	10 % ^{††} autonomes	41	fermé	^{††} Restent totalement indépendants, ex : curatelle
Résidence du Méandre	L'Assomption	60 ans et + légère perte	40	20	20/40 à 25 %	Surveillance tirette	0 % /100 %	PSL sur demande	0	Parfois personne avec canne
MRC des Moulins										
Habitations Marguerite-Lachapelle	Terrebonne	Familles Pers. seules	12	4	loyer fixe ex: 572 \$ 1 ch	Non	n/d	SHQ	15 non DP	<ul style="list-style-type: none"> Électricité et câble inclus Peu de demandes DP car revenus trop bas vs loyer
Symphonie du Boisé (hors Amandiers)	Terrebonne	Familles, DP, couples, 50 ans+, p. seules	73	Au besoin	loyer fixe	Tirette	n/d plusieurs listes non cumulées	oui	grande	<ul style="list-style-type: none"> Clientèle stable
Résidence Pierre-Le Gardeur	Mascouche	60 ans et +	22	2 part.	Fixe (ex. 3 ½ 510 \$ chauffé éclairé)	Non	n/d	14	2-3 sur 150	<ul style="list-style-type: none"> + vieilles demandes 1985
Édifice rue Croissant-D'Auteuil	Mascouche	DP	2	2 partiel	2 ½ & 5 ½ 25 %	Non	100 % / 100 %	SHQ	2	

* accessibles / adaptés

2. COOPÉRATIVES D'HABITATION

Entreprise gérée par ses membres qui sont à la fois locataires de leur logement et collectivement propriétaires de l'immeuble. Chaque membre doit payer une part sociale lorsqu'il arrive dans la coopérative dont le montant varie d'une coopérative à l'autre, mais n'excédant pas 1000 \$. Les membres assument la gestion complète de leur immeuble en participant à l'assemblée générale des membres et par le biais de comités (entretien, finance, sélection des membres, etc.). Puisque chaque membre participe à l'entretien et à la gestion, cela permet de réduire les coûts de fonctionnement de la coopérative et donc d'offrir des loyers moins dispendieux que ceux sur le marché. Les coopératives d'habitation sont régies par la Loi sur les coopératives.

Nom de la Coop d'habitation	Municipalité	Clientèle	Nombre d'unités	Nombre d'unités accessibles	Nombre d'unités adaptées	Prix	Services à la pers.	Utilisation DP	Commentaires
MRC Joliette									
La Maison du Corfou	Joliette	Familles	11	4	0 Au besoin	25 %	Non	0 %	
La Cathédrale de Lanaudière	Joliette	Familles Pers. seules	16	3	1 partiel	25 %	Non	100 %	<ul style="list-style-type: none"> Utilisé par une personne DP, mais pas en fauteuil roulant La personne doit pouvoir faire l'entretien Salle commune au sous-sol : pas accessible en fauteuil roulant
MRC D'Autray									
Maison coopérative de Lavaltrie	Lavaltrie	55 ans et +	51	51	0	-	Non	Majorité mais autonomes	<ul style="list-style-type: none"> Rampe d'accès pour voiturette

3. HABITATIONS À LOYER MODIQUE (HLM)

Le gouvernement du Québec est propriétaire des logements en HLM ou en confie la gestion aux offices municipaux d'habitation (OMH). Financé par les gouvernements provincial et municipal, les locataires paient 25 % de leur revenu incluant les frais de chauffage. HLM de catégorie C - clientèle spéciale où les logements sont adaptés aux besoins des locataires; peuvent même inclure des services.

Nom du HLM	Municipalité	Clientèle	Nombre d'immeubles	Nombre d'unités accessibles	Nombre d'unités adaptées	Prix	Services à la pers.	Utilisation DP	DP Liste d'attente	Commentaires
MRC Joliette										
HLM Joliette	Joliette	Familles Retraités	1 immeuble sur 28	100	12	25 %	non	12	2	Logements non adaptés, mais facilitants (comptoirs). La personne doit avoir f.r. ou marchette pour avoir accès. Pas de critères d'âge ni de région administrative
MRC D'Autray										
HLM Berthierville	Berthierville	Familles Retraités	1 sur 2	8	0 - peut partiel. sur demande	25 %	non	2	2	facilitants
HLM St-Gabriel-de-Brandon	St-Gabriel-de-Brandon	Familles Retraités	1 sur 3	10	0 - peut partiel. sur demande	25 %	non	2	0	Pas d'ascenseur

MRC L'Assomption										
HLM L'Épiphanie	L'Épiphanie	Familles Retraités	2 sur 23	100 + 37	3 total 2 partiel	25 %	non	4	1	5 ^e : pas de client/ famille DP donc donne à autre
MRC des Moulins										
HLM Mascouche	Mascouche	Familles Retraités	2	30 + 54	0	25 %	non	0	0	Peut être facilité pour clients existants
HLM Terrebonne	Terrebonne	Familles Retraités	2 sur 17	168 + 113	5 partiel	25 %	non	2	3	2 personnes DP en attente ne correspondent pas aux critères, mais pourraient profiter d'un logement accessible

4. RESSOURCES INTERMÉDIAIRES ET RESSOURCES DE TYPE FAMILIAL

Les ressources intermédiaires (RI) et ressources de type familial (RTF) sont des résidences privées servant d'intermédiaires entre un établissement public, auquel la résidence est liée par contrat, et les usagers que ce dernier lui confie. Ces RI dispensent des services d'hébergement, de soutien, d'assistance et des services professionnels adaptés aux besoins des résidents. Les RI et RTF s'adressant aux personnes DP sont affiliées au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) et aux centres de réadaptation. Ces RI et RTF accueillent une clientèle pour laquelle la demande provient du CSSS et dont la perte d'autonomie varie de légère à modérée. Le processus d'attribution des logements DP répond à des critères précis.

Région administrative	Nombre de places DP 65 ans et moins	Gestionnaire
Sud de Lanaudière	20 RI	CSSS du Sud de Lanaudière (PALV)
Nord de Lanaudière	6 RTF	La Myriade (prêt de ressource)
Lanaudière	4 RI-RTF	CRDP Le Bouclier

5. RESSOURCES SPÉCIALISÉES

Les ressources spécialisées sont des lieux d'hébergement spécifiquement construits et aménagés pour les adultes de moins de 65 ans vivant avec une ou des déficiences physiques élevées, qui ont besoin de services d'intervenants spécialisés pour mener une vie autonome en logement. La clientèle provient de demandes du CSSS.

Nom de la ressource spécialisée	Municipalité	Âge	Nombre d'unités	Type d'unité	Accessible	Adapté	Prix	Subventionné	Services à la personne	Taux d'utilisation	Liste d'attente (pers.)
Les Amandiers	Repentigny	18-65 ans	10	Logement	oui	oui	3 ½ 468\$ +	25 %	Inclus + CLSC	100%	80
	Terrebonne		14	Logement	oui	oui	4 ½ 680\$	25 %	Inclus + CLSC	100%	
Les Maisons d'à côté	Joliette	18-65 ans	9	Chambre	oui	oui	320\$ + 25%	25 %	Inclus + CLSC	100%	6
	Joliette		9	Chambre	oui	oui	320\$ + 25%	25 %	Inclus + CLSC	100%	

COMPILATION DES LOGEMENTS PUBLICS ACCESSIBLES ET ADAPTÉS EXISTANTS

Selon les données obtenues, il appert que le nombre de logements publics accessibles, adaptés et adaptables varie fortement, selon que c'est un OBNL, une Coop d'habitation ou un HLM. On dénote également une grande différence en termes de quantité de logements selon la région administrative.

Logements accessibles, adaptables et adaptés dans la région de Lanaudière, par ressource d'hébergement et par région administrative - Septembre 2014

Type d'hébergement	Accessibles		Adaptables		Adaptés			
	Nord	Sud	Nord	Sud	Partiellement		Totalement	
					Nord	Sud	Nord	Sud
OBNL	143	257	38 légèrement, mais accessibilité restreinte	73	104 ¹	4 ³	0	36 ⁴
COOP	7	0	4 (doit aider à la gestion)	0	1 ²	0	0	0
HLM	118	502	18 (= comptoirs facilitants)	84 peuvent être facilités	12 ²	7 ⁵	0	3 ⁶
Total	268	759	60	157	117	11	0	39

Nord

1 : Joliette (3) – St-Lin (87) – D'Autray (14)
2 : Joliette (13)

Sud

3 : Mascouche (4)
4 : L'Assomption (31) – Repentigny (1) – Terrebonne (4)
5 : L'Épiphanie (2) – Terrebonne (5)
6 : L'Épiphanie (3)

D'autre part, lorsqu'on répertorie les logements selon l'âge et le type de clientèle, il ressort que la majorité des logements accessibles, adaptés et adaptables s'adresse aux personnes de plus de 50 ans ou qui ont des limitations légères. Il existe très peu de logements pour les personnes ayant des limitations modérées et élevées. Sachant qu'une étude de l'OPHQ dénombrait 12 725 personnes ayant des limitations modérées ou élevées dans Lanaudière en 2009, le manque de logements pour cette clientèle apparaît de façon dramatique.

Logements existants accessibles et adaptés ou adaptables pour les adultes ayant des limitations modérées ou élevées et des besoins en service à domicile de 20 à 35 heures par semaine

Âge	Logements partiellement adaptés	Logements totalement adaptés	Logements adaptables pour familles
De 18 à 60 ans	Les logements d'Amélie, Joliette : 3 Édifice sur Croissant-D'Auteuil, Mascouche : 2	Les Habitations du Champboisé, L'Assomption : 11 Habitations Marguerite-Lachapelle, Terrebonne : 4	La Maison du Corfou, Joliette : 4 possibles HLM L'Épiphanie : 3 totalement adaptés 2 partiellement adaptés HLM Terrebonne : 5 partiellement adaptés
55 ans et plus		Résidence Claire-Marchand, Repentigny : 1	
60 ans et plus	Résidence Pierre-le-Gardeur, Mascouche : 2		

Région nord

Matawinie	0
D'Autray	0
Joliette	3
Montcalm	0

Région sud

L'Assomption	11 + 3 (60 ans et plus)
Les Moulins	6

NOTES COMPLÉMENTAIRES¹

Certains éléments montrent le contexte difficile associé au manque criant de logements adaptés :

- Le développement résidentiel est exceptionnel, mais très bas en ce qui a trait aux logements sociaux abordables. La construction de coopératives est actuellement en chute libre. Il existe peu de 3 ½ pour les personnes seules (« solos »). Toutefois, les priorités # 1 et 2 pour la construction à venir sont données aux groupes fragilisés (faibles revenus, personnes seules, ayant des besoins particuliers, taux d'effort élevé).
- Le logement social n'est pas valorisé chez les acteurs du milieu généralement, « on mélange tout ».
- Dans la région de Lanaudière, de 1982-83 à 2012-13, les revenus ont augmenté de 118 % tandis que le coût des loyers augmentait de 188 %.²
- En 2013, 37 % des ménages lanaudois fournissent 30 % et plus d'effort pour payer leur loyer et 17 % fournissent 50 % et plus d'effort. 51 % des locataires « solos » ont un taux d'effort élevé.

¹ Source : Allan Gaudreault, **L'habitation et les perspectives de développement du logement social et abordable dans Lanaudière**, TPDSL, 2014

² Source : Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), **Dossier noir logement et pauvreté**, septembre 2014.

OBJECTIF 2 : MESURES ALTERNATIVES ET IMPACTS POSITIFS D'UNE DÉCENTRALISATION

Certaines initiatives, en lien avec le logement social abordable et le soutien aux personnes ayant des limitations, ont vu le jour dans Lanaudière et à travers le Québec. Nous répertorions ici les principales initiatives qui peuvent inspirer et supporter la mise sur pied de mesures d'hébergement alternatives.

INITIATIVES DANS LA RÉGION DE LANAUDIÈRE

- a) **Propulsion Lanaudière** : organisme régional à vocation sociorésidentielle en santé mentale. Services en lien avec la vie en logement : l'accompagnement à la recherche de logement, le soutien en logement, l'acquisition d'immeubles d'habitation à but non lucratif et la sensibilisation des propriétaires. Il a développé un **réseau informel de propriétaires sympathisants**. Aucun financement et aucune ressource ne sont attirés à ce développement par contre.
- b) Le Centre de réadaptation La Myriade a instauré des **contrats de voisinage**. Par le biais de ces contrats, les personnes vivant avec une déficience intellectuelle étaient assurées de vivre de façon plus autonome sous la surveillance du voisinage.
- c) En 2008, **Rénovation Solidaire** a été créé. Son mandat consiste à offrir des services-conseils, des services de référence et d'accompagnement aux propriétaires à faible revenu ayant des projets de rénovation. Il offre de la formation et effectue des travaux de rénovation, de réparation et d'entretien. Il organise des corvées et fait du recyclage de matériaux de construction.

TYPES D'INITIATIVES AU PLAN PROVINCIAL

Les diverses initiatives en matière de logement s'adressant aux personnes vivant avec une limitation physique ont fait l'objet d'une recension au Québec³. Celles qui sont répertoriées ici représentent une innovation intéressante par rapport aux critères inspirant le logement DP, spécialement les six premières.

1. **Agence immobilière sociale (AIS)**, 1060, St-François-Xavier, bureau 330, Trois-Rivières info@aistr.ca 819-371-9393 (Julie Guillemette)
OBNL de services de gestion d'immeubles à logement abordable qui facilite la recherche de loyers, en collaboration avec les organismes, en faisant le pont entre ceux-ci et les locataires : accompagnement vers les ressources du milieu, identification des besoins, référence vers les organismes, pédagogie de l'habitation; gestion locative, des urgences, promotion, sélection des locataires, visites des logements, signatures de baux, secrétariat, comptabilité, inspection pour maintenance et entretien, etc. Intervenant de soutien subventionné par le FQIS, cherche d'autres sources de financement (PAOC, par ex.) pour supporter les dépenses de peinture ou bris (fin de bail) dans les logements, par exemple.
Avantages : meilleure utilisation des ressources d'hébergement pour la clientèle ayant une limitation modérée ou faible, meilleur soutien à l'intégration. Plus grande autonomie de la clientèle.

³ Proulx, J., Ducharme, M.-N. et Grenier, S. **Étude des hybridations entre des formules de logement social et d'hébergement. Rapport d'étape portant sur les initiatives destinées à des personnes handicapées**, Cahiers du LAREPPS, UQAM, Mars 2013.

2. **Logement intégré de Hull inc.**, Gatineau www.logementintegredehull.org 819-776-9791 (Nathalie Jetté)
Deux phases de 8 **logements loués dans deux tours d'habitation, un privé et l'autre OMH**. Partage de services 24/7. Niveau de services équivalant à celui offert en institution; ils procèdent à des achats de service selon leurs besoins. Les locataires sont membres de la corporation tout en demeurant responsables de leur logement et du respect de leur bail. Elles ont les droits et les responsabilités habituelles de tout locataire.
Avantages : décentralisé avec tous les impacts positifs spécifiés dans la seconde partie de cette section... cette mesure peut être implantée partout où des ententes avec les propriétaires peuvent être réalisées.

3. **Projet Chez Soi**, Montréal <http://www.racorsm.com/liens-thematiques/projet-chez-soi>
Pour personnes itinérantes, Chez Soi offrait l'équivalent d'un Supplément au Loyer pour que les personnes choisissent un logement de leur choix dans le quartier désiré, assorti d'un suivi intensif (offert par une équipe du CSSS Jeanne Mance subventionnée par Chez Soi) ou d'intensité variable (offert par l'organisme communautaire Diogène et par une équipe du CSSS Jeanne-Mance). La plupart des locataires bénéficiaient d'une allocation mensuelle au loyer (en moyenne ± 400 \$). Projet arrêté en 2013 à cause des coupures \$ gouvernementales fédérales.
Avantages : décentralisé, choix du logement et du lieu par les clients, services personnalisés.

4. **Logement à soutien gradué Un chez soi... bien à soi**, Laval (CRDI Normand-Laramée) www.crdinl.gc.ca 450-662-8788 x 288 (Lise Chadillon)
(Pour personnes ayant une déficience intellectuelle) Les personnes peuvent être intégrées autant dans des HLM, dans des OSBL ou des coopératives d'habitation que dans des logements appartenant à des propriétaires de logements privés. Présence d'un éducateur-entraîneur, d'un éducateur de référence qui assure le suivi régulier de la personne et une **personne pivot** (personne de la communauté et à proximité de la personne (voisin, concierge, etc.), qui est liée au résident du logement à soutien gradué par un « **contrat de voisinage** », à contrat rémunéré par le CRDI), SAD par CSSS, PSL et un intervenant au téléphone en cas d'urgence.
Avantages : décentralisé, choix du logement et du lieu par les clients, services personnalisés. Soutien d'une personne pivot de la communauté et contrat de voisinage.

5. **Des Appartements intelligents**, Laboratoire DOMUS, Sherbrooke (Université)
Utilisation des nouvelles technologies dans une perspective de maintien à domicile dans les logements existants : systèmes d'assistance cognitive ou de suivi médical pour les personnes ayant des troubles cognitifs, par exemple, puces qui permettent de déterminer l'emplacement des objets...
Avantages : soutien physique aux clients, plus grande autonomie dans les logements actuels.

6. **Onrouleauquebec.ca**, site web montréalais Catherine 450-419-2168
OBNL dont la mission est de faciliter la mobilité et l'accès à l'information chez les personnes à mobilité réduite. Le site propose des **ressources de logement** entre autres **par région**. Il demande à être étoffé pour Lanaudière, mais la structure de base est en place.
Avantages : arrimage clients-propriétaires de logement.

7. **Domaine du Parc Savard**, Québec Andrée-Anne Roy Ross 418-686-9212
Dans un OBNL d'habitation – 31 logements sociaux adaptés sur 130 appartements, avec présence de TES du CLSC, services de soutien à domicile et locaux communautaires.
Avantages : type de services privilégié par la clientèle dans les sondages de satisfaction. Ouverture des OBNL à ces intégrations si services offerts et loyers assurés.

8. **Les Habitations adaptées de Bellechasse**, Sainte-Claire Marie-Josée Roy www.cdcbellechasse.com/?p=354 418 883-1300
Projet en milieu rural par le CDC de Bellechasse. Onze unités résidentielles (neuf 3 1/2 et deux 4 1/2) subventionnées + service regroupé de préparation de repas 7/7 (dîner et souper) + câble + buanderie + stationnement. Présence d'une coopérative de services (soin à la personne et entretien ménager)
Avantages : résidence fondue dans l'environnement, services personnalisés, perception de locataire (centre d'hébergement = perception de bénéficiaire).

9. **Habitations Pignon sur Roues**, Montréal Aline Croteau <http://hpsr.org/> 514-529-9777
 Johanne Laforge CSSS, Lucille-Teasdale, CLSC Rosemont
 Logements dans un immeuble pour des personnes adultes ayant une déficience motrice sévère, qui requièrent entre 25 et 44 heures de soutien à domicile par semaine et qui sont à risque à moyen terme d'être hébergées en institution alors qu'elles voudraient demeurer encore en logement. La très grande majorité est à faible revenu (prestataires de la sécurité du revenu, bas salariés ou étudiants). Services optimisés de maintien à domicile 24/7 : soins à la personne dispensés par des préposés aux bénéficiaires, services de soutien à domicile comme par exemple le ménage (travaux légers), cuisine, épicerie ainsi que du soutien civique comme de l'aide pour la correspondance ou les téléphones entre autres choses. Les locataires bénéficient du PSL.
Avantages : résidence fondue dans l'environnement, services personnalisés, perception de locataire plutôt que de bénéficiaire.
10. **Espace Bellechasse**, Quartier Rosemont, Montréal Odette Vasquez spbellechasse@videotron.ca 434-380-1290
 OBNL de 91 logements dont 45 sont universellement accessibles, construits **dans un ancien hôpital**. 14 unités sont destinées à des personnes atteintes de la sclérose en plaques ou d'autres maladies neurologiques dégénératives et qui ont des besoins en soins à domicile importants. Services de soins à domicile, avec présence éveillée 24/24. L'organisme utilise des programmes existants du gouvernement du Québec.
Avantages : services personnalisés, perception de locataire plutôt que de bénéficiaire.
11. **Maison Rémy Beuchesne**, Montérégie <http://fr.aerdpq.org/readaptaction/numero-81#811>
 RI pour adultes de 18 à 45 ans ayant une déficience motrice sévère et persistante, à laquelle sont associées des problématiques de santé physique sévères. Un environnement adapté à la déficience motrice sévère. Services de santé et de surveillance continue assurés par des bénéficiaires, des infirmières auxiliaires et une infirmière clinicienne; suivi par un omnipraticien du CMR; ergothérapie et physiothérapie du CMR, au besoin; soutien à domicile du CSSS Haut-Richelieu – Rouville.
Avantages : services personnalisés, perception de locataire plutôt que de bénéficiaire.
12. **Les Habitations Val-Rosiers**, Gaspé Caroline Duval
 OBNL de 6 HLM, maisons en rangée (OMH Gaspé). Aide physique et domestique offerte sur place et logements adaptés. Service de surveillance.
Avantages : résidence fondue dans l'environnement, services personnalisés, perception de locataire plutôt que de bénéficiaire.
13. **Un chez-soi en logement subventionné** (CRDI Gabrielle-Major), Montréal
 Fruit du partenariat entre le CRDI Gabrielle-Major et l'OMH de Montréal. Milieu d'habitation qui dispense des services à des clients du CRDI Gabrielle-Major désirant vivre en appartement, peu importe leurs limitations. Offre un **appartement en milieu subventionné existant (HLM)** et du personnel ou des personnes de référence disponibles en permanence sur place.
Avantages : services personnalisés, décentralisation avec tous les impacts positifs mentionnés dans la seconde partie de cette section.
14. **Voisins solidaires : les bons côtés d'être à côté**, cinq villes testées, dont Blainville 418-650-5115 (5507)
<http://www.rqvvs.qc.ca/fr/activites-et-recherche/voisinage/voisins-solidaires>
 Réseau québécois de Villes et villages en santé. Agit spécifiquement sur le voisinage. Le projet invite les citoyens à créer un milieu de vie de convivialité et d'entraide, dans un esprit de gratuité (pas de compte à rendre) et de réciprocité (on sort de la relation aidant-aidé, tout le monde peut participer). Ouverture graduelle à l'autre.
Avantages : soutien du voisinage, donc meilleure intégration sociale. Réduit les tabous dans la population environnante. Décentralisation.
15. **Projet St-Paul-Apôtre**, Limoilou <http://www.lapresse.ca/le-soleil/vivre-ici/maison/201012/30/01-4356399-le-saint-paul-apatre-fusion-entre-deux-vocations.php>
 Organisme Un toit en réserve. **Dans une ancienne église** : 35 logements dont 23 aménagés pour les personnes ayant une déficience physique. Une animatrice en soutien communautaire d'Action-Habitation aide les résidents dans leurs initiatives, comités, événements.
Avantages : pour personnes ayant une limitation modérée.

IMPACTS POSITIFS D'UNE DÉCENTRALISATION

La décentralisation des mesures d'hébergement comporte donc plusieurs avantages pour les personnes qui en bénéficient. En plus des avantages décrits précédemment pour chacune des mesures d'hébergement listées, elle :

1. réduit la fréquence d'utilisation des services chez les grands utilisateurs de services institutionnels⁴,
2. améliore le sentiment d'appartenance à sa communauté et à son logement,
3. améliore l'intégration en diminuant l'effet ghetto,
4. favorise l'apprentissage de comportements sociaux,
5. permet l'exercice d'un plus grand nombre de choix dans sa vie quotidienne,
6. favorise une plus grande implication sociale et une meilleure qualité de vie.

⁴ Boucher, N. et Garcia V. **Les pratiques innovatrices en matière d'habitation**, Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIS), Juin 2013.

OBJECTIF 3 : RECOMMANDATIONS DE MESURES ALTERNATIVES EN HÉBERGEMENT DP

CONSTATS

La recherche des mesures d'hébergement existantes et des mesures innovatrices en matière de logement dédiées aux personnes vivant avec une DP a permis de dégager certains constats :

- A. **Il existe très peu de logements partiellement et totalement adaptés et adaptables** pour la clientèle ayant des besoins de soutien à domicile (SAD) de 20 à 35 heures par semaine. 32 personnes de moins de 65 ans vivent en CHSLD par manque de logement adapté au Sud de Lanaudière – dont 6 en attente de logement – et 37 se retrouvent dans la même situation au Nord de Lanaudière.
- B. **Les ressources d'hébergement** abordable existantes dans Lanaudière **sont sous-utilisées par les personnes DP**, car elles ne sont souvent pas réellement accessibles ni adaptées suffisamment pour répondre aux besoins. De plus, certains critères d'accès restrictifs dans plusieurs résidences empêchent l'intégration.
- C. Les **OBNL sont privilégiés comme types de logements pour leur flexibilité de fonctionnement, l'autonomie des résidents, les critères d'admissibilité et le climat social plus convivial qui y est développé**. Ces ressources peuvent être rejointes assez aisément et les responsables font preuve d'ouverture vis-à-vis la clientèle DP dans l'ensemble. Certaines ressources partagent une préoccupation nettement favorable aux personnes DP même.
- D. **Les logements adaptés intégrés dans des immeubles à logements** visant un ou plus d'un type de clientèle et **associés à des services personnalisés** fournis à l'interne ou provenant de l'externe (partenaires publics et communautaires) **représentent la mesure alternative la plus fréquente**.
- E. Les responsables de ressources d'hébergement abordable de types OBNL, Coop-H et HLM identifient de façon générale la « **clientèle handicapée** » comme étant les personnes qui doivent se déplacer en fauteuil roulant. Les autres handicaps moteurs ou physiques sont rarement associés à la « personne handicapée » et ne sont donc pas comptabilisés dans les listes d'attente ni dans les clientèles cibles DP, même si des adaptations de logement légères leur sont accordées. Il existe ici un **paradoxe** qu'il importe de retenir au moment d'informer ou de promouvoir auprès des responsables des interventions, mesures ou projets.
- F. Les **coopératives d'habitation**, malgré l'accessibilité qu'elles doivent démontrer théoriquement pour les personnes DP qui font partie des clientèles à faible revenu, ne sont pas aménagées et **montrent peu d'ouverture et de préoccupations sauf exceptions à favoriser l'accessibilité et l'adaptation des logements** pour cette clientèle, dans Lanaudière. Elles peuvent très difficilement être rejointes (par la poste seulement en général). Les responsables des **HLM**, tout en se montrant plus ouverts, **n'offrent pas plus de logements pour la clientèle DP**.
- G. Les **ressources privées** (immeubles à plusieurs logements), malgré qu'elles sont ouvertes à offrir beaucoup de services, **demeurent financièrement inaccessibles pour la clientèle à faible revenu**. Les logements deviennent plus accessibles lorsque des programmes de soutien financier (PSL, SHQ, ...) fournissent l'apport manquant.

- H. Certaines **maisons privées**, en dehors des ressources intermédiaires et des ressources de type familial, sont adaptées pour un locataire DP, mais elles **sont très difficiles à répertorier**. Le bouche-à-oreille semble le moyen privilégié pour les connaître présentement.
- I. **L'aide financière** au coût du loyer ressort clairement comme étant la ressource prioritaire pour permettre aux personnes ayant des besoins spéciaux de continuer à vivre à domicile de façon autonome et adéquate. Les CHSLD, par exemple, payent pour plusieurs dépenses qui sont assumées par le client dans les autres ressources d'hébergement, ce qui fait augmenter leurs dépenses.
- J. Le **soutien à domicile ne répond pas suffisamment aux besoins** de la personne exigeant entre 20 et 35 heures de services par semaine, ce qui limite son intégration dans des logements autonomes.
- K. **Le manque de ressources humaines dans l'aide à la recherche de logement, les délais d'attente pour l'obtention d'un logement adapté ou de subventions pour l'adaptation de leur logement, ainsi que les listes d'attentes aux programmes de soutien à domicile représentent les principaux obstacles à l'intégration** en logement autonome.⁵
- L. Les **personnes DP préfèrent un logement ordinaire avec une aide financière** que de vivre en HLM.
- M. **L'âge, le revenu et la situation familiale représentent des facteurs déterminants en regard des besoins de logements.**

Certaines statistiques viennent étayer certains de ces constats. Selon une étude de la SCHL⁶, « en octobre 2010, il fallait déboursier en moyenne 456 \$ dans la MRC l'Assomption et 475 \$ pour louer un studio dans la MRC Les Moulins. Pour un appartement de deux chambres, il fallait déboursier 647 \$ dans la MRC l'Assomption et 733 \$ dans Les Moulins. Aucun studio vacant n'était disponible dans l'univers de 80 studios dans la MRC Les Moulins. Pour la MRC l'Assomption, 3 studios sur 161 étaient disponibles. Pour tous les logements de la MRC l'Assomption, 82 sur 5 100 (1,61 %) étaient disponibles alors que 130 étaient disponibles sur 4 791 (2,71 %) dans la MRC Les Moulins. »

Dans un mémoire présenté à la Commission populaire itinérante sur le droit au logement en 2012, Estelle Dionne relève également dans l'ouvrage *Au cœur de l'habitation* publié à l'automne 2011 que :

« ... la Rive-Nord a connu une vigoureuse immigration ce qui a fait en sorte que son marché locatif, avec celui de Laval, s'est classé parmi les plus tendus de la RMR de Montréal. Selon l'Institut de la statistique du Québec, les régions des Laurentides et de Lanaudière, où se trouvent les zones de la Rive-Nord, sont les deux principales destinations des migrants intraprovinciaux en provenance de Laval et de l'île de Montréal. Dans la zone de la Rive-Nord, le taux d'inoccupation s'est établi à 2,2 % en 2011, comparativement à 2,4 % en 2010. La demande provenant des migrants a été très forte dans la zone qui englobe la MRC Les Moulins, le taux d'inoccupation des appartements de deux chambres est descendu de 2,7 % en 2010 à 1,6 % en 2011, en raison du repli des taux d'inoccupation des logements de une et de deux chambres. Il vaut en outre la peine de souligner que le loyer moyen des appartements de deux chambres relevé dans la MRC Les Moulins était le plus élevé (740 \$) sur la Rive-Nord. »

Selon une évaluation du projet Les Habitations Papineau⁷ qui permet le maintien en logement de personnes ayant un problème de déficience intellectuelle et de santé mentale, « le maintien en logement n'est pas proportionnel aux besoins (très variables) des personnes, ni aux gains (très variables à nuls) qu'elles ont réalisés. En fait, [...] **le maintien en logement des personnes dépend plutôt du soutien qu'elles reçoivent.** »

⁵ Les constats K à M proviennent de Danielle Lafortune, **Les besoins des personnes liés à l'adaptation et à l'accessibilité en matière d'habitation dans Lanaudière, Synthèse**, Octobre 2008. Ils sont repris ici, car ils demeurent d'actualité.

⁶ Tiré d'un Mémoire d'Estelle Dionne, La Hutte, 2012.

⁷ Alexandra Prohet et Jean Proulx. **Les Habitations Papineau : évaluation d'un projet pilote de soutien au logement autonome** au CRDI Gabrielle-Major, LAREPPS-UQAM, p 42.

RECOMMANDATIONS

En regard des constats énumérés, plusieurs recommandations peuvent être avancées, et ce, touchant plusieurs fronts d'intervention. Le tableau suivant présente les recommandations reliées à l'hébergement DP dans Lanaudière, en relation avec les niveaux de besoin de services et les types de logements existants. Les recommandations visent à 1) améliorer et optimiser l'utilisation des ressources actuelles et 2) mieux répondre aux besoins en hébergement. Les recommandations en gras au début de chaque liste constituent celles qui répondent le plus aux quatre critères d'accessibilité physique, d'accessibilité financière, de décentralisation des mesures et d'accès à des services de soutien à domicile.

A Niveaux de besoins en DP	B Types d'hébergement existants	C Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Limitations faibles à moyennes • Bonne autonomie • Demande peu de services 	<ul style="list-style-type: none"> • OBNL-H • HLM • Coop-H • Ressources de type familial (RTF) • Ressources intermédiaires (personnes âgées seulement) • Logements/appartements privés <p>Logements/appartements standards ou partiellement adaptés</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre sur pied un mécanisme qui assure une utilisation maximale des loyers par la clientèle vivant avec des limitations physiques, pour éviter des pertes de revenus aux propriétaires d'organismes. 2. Présenter l'offre d'hébergement via le web pour une meilleure accessibilité. 3. Informer, sensibiliser et éduquer la clientèle DP, les propriétaires et gestionnaires de logements sur les mesures d'hébergement existantes. 4. Encourager et supporter l'adaptation des logements auprès des propriétaires et responsables d'organismes (OBNL, HLM, Coop-H). 5. Favoriser l'intégration des personnes DP de 50 à 65 ans en Coop-H par du démarchage auprès des autorités concernées et de l'information à la clientèle. 6. Mieux soutenir la clientèle dans ses démarches d'accès au logement.
<ul style="list-style-type: none"> • Limitations moyennes • Autonomie restreinte • Demande des soins à domicile (SAD) de 10 à 30 h/ semaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources spécialisées (RS : Les Amandiers, Les Maisons d'à côté) • RI avec adaptation et services • RTF avec adaptation et services • HLM avec adaptation et services • OBNL-H avec adaptation et services • Coop-H 	<ol style="list-style-type: none"> 7. Mettre sur pied un mécanisme qui assure une utilisation maximale des loyers. 8. Supporter l'adaptation des logements auprès des propriétaires et responsables d'organismes (OBNL, HLM, Coop-H). 9. Améliorer les mécanismes d'accès, voire interrelier les programmes* PSL, PAD/SUAL et SAD pour fournir des services plus prêts des besoins. 10. Présenter l'offre d'hébergement via le web pour une meilleure accessibilité 11. Fournir des ressources de soutien aux démarches d'accès au logement. 12. Favoriser l'intégration des personnes DP de 50 à 65 ans en HLM. 13. Éduquer les propriétaires et gestionnaires sur les besoins en DP. 14. Encourager l'emploi de listes d'attente dans les ressources d'hébergement.

<ul style="list-style-type: none"> • Limitations élevées ou manque important d'autonomie • Demande de 20 à 35 h/s de SAD 	<ul style="list-style-type: none"> • CHSLD • Les Amandiers • Les Maisons d'à côté (après évaluation) 	<ol style="list-style-type: none"> 15. Louer des appartements (OBNL, Coop-H ou privés) avec les adaptations (PAD), le support financier (PSL ou autre) et les ententes de service pour un SAD selon les besoins. 16. Encourager l'utilisation de listes d'attente dans les ressources d'hébergement. 17. Présenter l'offre d'hébergement via le web pour une meilleure connaissance et utilisation du réseau d'hébergement. 18. Agrandir une RS existante.
--	---	--

* PSL, Programme de supplément au loyer;
 PAD, Programme d'adaptation de domicile;
 SUAL, Subvention adaptabilité au loyer en construction neuve;
 SAD, Soins à domicile.

AUTRES RECOMMANDATIONS

1. Dans le contexte de la mise sur pied d'une agence immobilière sociale (AIS), **tenir à jour la liste des ressources d'hébergement accessibles** issue de ce document, trouver un organisme responsable de sa mise à jour annuelle et lui fournir le support financier pour réaliser cette mise à jour.
2. Comme il a été démontré par des recherches que le coût d'hébergement/service en logement demeure inférieur au coût en CHSLD pour la clientèle DP, il est primordial d'**améliorer le soutien en services spécialisés dans les logements des OBNL, HLM et Coop-H.**
3. Comme des programmes de support (**PSL et autres**) sont accessibles dans les OBNL, Coop-H et HLM, **promouvoir davantage ces programmes ou les rendre plus accessibles** auprès de la clientèle en vue d'une utilisation optimale.
4. L'implantation d'une nouvelle mesure d'hébergement doit favoriser le **maintien en logement privé** afin d'éviter les ghettos, maintenir le niveau d'autonomie et d'intégration sociale.
5. Pour améliorer l'intégration des personnes DP, promouvoir l'**accessibilité universelle et les accommodements** dans la construction de logements sociaux dans Lanaudière.

CONCLUSION

La réalisation du Portrait de l'hébergement pour les personnes adultes de 18 à 65 ans vivant avec des déficiences physiques a permis de confirmer la situation précaire dans laquelle se retrouvent ces personnes en matière de logement. En effet, il existe très peu de logements adaptés aux besoins de cette clientèle sur le territoire de Lanaudière. Actuellement, plus d'une centaine de personnes attendent un tel logement et sont sur les listes d'attente des ressources; près de 70 personnes de moins de 65 ans vivent en CHSLD, dont une partie pourrait bénéficier d'un logement adapté à leurs besoins dans la communauté. Il appert clairement que le nombre de logements ne suffit pas à la demande.

Plusieurs logements sont partiellement adaptés, mais le nombre est trompeur, car une grande partie de ces logements reste difficilement accessible, à cause de critères autres que l'accessibilité physique (locataire qui doit participer à l'entretien ou à la gestion, immeuble peu accessible, adaptabilité qui doit demeurer légère, couples ou familles ayant priorité au logement, etc.). Autre contrainte : ces logements ne sont pas connus ni promus auprès de la clientèle DP et les propriétaires et gestionnaires de ces logements ne connaissent pas la clientèle qui pourrait bénéficier de ces logements : aucun mécanisme d'arrimage entre l'offre et la demande n'existe pour combler les besoins à partir des logements existants.

La recherche a permis également de mettre à jour que les diverses ressources d'hébergement n'ont pas toutes la même ouverture d'esprit à l'égard de cette clientèle; une méconnaissance des besoins et une persistance de préjugés à l'égard des compétences de cette clientèle empêchent souvent une meilleure intégration. Les OBNL et les HLM apparaissent plus ouverts que les Coop-H en ce sens. D'autres fois, c'est la possibilité de se retrouver avec un logement vide qui contraint les gestionnaires à louer ces logements à des personnes n'ayant aucune limitation physique. Plusieurs contraintes font donc obstacle à l'existence de logements répondant aux besoins.

Cependant, nous avons remarqué que certains gestionnaires souhaitent mieux intégrer ces personnes. Des solutions qui répondraient aux besoins des clients locataires tout en respectant les critères et les contraintes administratives des diverses ressources d'hébergement seraient acceptées et même parfois souhaitées. Il faut faire preuve de créativité, d'innovation et investir les ressources financières et humaines nécessaires pour mettre en place ces solutions adaptées. Des solutions alternatives efficaces existent au Québec; elles peuvent facilement être ajustées à la clientèle visée dans notre région.

Parmi l'ensemble des recommandations énoncées pour la clientèle ayant des limitations importantes, les plus respectueuses des quatre critères visent l'intégration dans un logement existant avec adaptation, support financier au loyer et accès aux services de soins à domicile selon le niveau de besoins de chaque personne. En agissant en collaboration, avec des ententes spécifiques entre gestionnaires de logements et organisations de services, nous pouvons mettre sur pied une mesure d'hébergement alternative qui permettra d'intégrer réellement et le plus complètement possible ces personnes au sein de notre communauté.

BIBLIOGRAPHIE

Et webographie...

- Agence des services sociaux de Lanaudière. **Le répertoire des résidences privées recommandées dans Lanaudière 2006-2007**, Gouvernement du Québec, 2007.
- Agence immobilière sociale de Trois-Rivières. <http://aistr.ca/>
- Boucher, N. et Garcia V. **Les pratiques innovatrices en matière d'habitation**, Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRI), Juin 2013.
- Danielle Lafortune, **Les besoins des personnes handicapées à faible et modeste revenu dans Lanaudière**, Comité d'accessibilité en matière de domicile adapté dans Lanaudière (CAMDAL), Novembre 2008.
- Danielle Lafortune, **Les besoins des personnes liés à l'adaptation et à l'accessibilité en matière d'habitation dans Lanaudière, Synthèse**, Comité d'accessibilité en matière de domicile adapté dans Lanaudière (CAMDAL), Août 2008.
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), **Dossier noir logement et pauvreté**, septembre 2014.
- Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (GALOP), **Logement communautaire dans Lanaudière, Document de travail**, Juin 2014.
- Les Amandiers, Notes tirées d'une visite et d'une rencontre et <http://www.lesamandiers.org/>, 2014.
- Les Maisons d'à côté, **Les Maisons d'à côté pour un milieu de vie adapté**, 2014.
- Les Maisons d'à côté, **Rapport annuel 2012-2013**, 2013.
- Ministère du développement économique, du commerce et de l'emploi, **Comprendre les obstacles à l'accessibilité**, 12 décembre 2013.
http://www.mcsc.gc.ca/fr/mcsc/programmes/accessibility/understanding_accessibility/understanding_barriers.aspx
- Prohet, Alexandra et Jean Proulx. **Les Habitations Papineau : évaluation d'un projet pilote de soutien au logement autonome** au CRDI Gabrielle-Major, LAREPPS-UQAM, 2011.
- Proulx, J., Ducharme, M.-N. et Grenier, S. **Étude des hybridations entre des formules de logement social et d'hébergement. Rapport d'étape portant sur les initiatives destinées à des personnes handicapées**, Cahiers du LAREPPS, UQAM, Mars 2013.
- Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). **Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA)**, 2006.
- Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). **Guide des programmes d'aide pour les personnes handicapées et leur famille**, Gouvernement du Québec, 2011.
- Savignac, Manseau et autres. **Guide des ressources régionales en habitation pour personnes handicapées**, Novembre 2010.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), **Rapport sur le marché locatif, Faits saillants**, Gouvernement du Canada, Printemps 2013.
- SCHL. *Rapport sur le marché locatif de la RMR de Montréal*, Gouvernement du Canada, Automne 2011, tiré d'Estelle Dionne. **Commission populaire itinérante sur le droit au logement**, La Hutte, 2012.
- Société d'habitation du Québec (SHQ). **Guide des immeubles, section 4. Cadre normatif**, Gouvernement du Québec, Décembre 2013.
- SHQ. **Guide d'élaboration et de réalisation des projets**, Gouvernement du Québec, Décembre 2013.
- SHQ. **La fin des conventions d'exploitation entre la Société d'habitation du Québec et les organismes gestionnaires de logements sociaux, État de situation, été 2013**, Gouvernement du Québec, 2005.

SHQ. **L'habitation au Québec, Profil statistique de l'habitation, Lanaudière**, Gouvernement du Québec, 2005.

SHQ. **L'habitation en bref**, Gouvernement du Québec, 2013.

SHQ. **Ménages aidés 1998-2006, Tableau RA Lanaudière, Programmes**, Gouvernement du Québec, 2010.

SHQ. **Ménages aidés 1998-2006, Tableau RA Lanaudière, Types d'aide**, Gouvernement du Québec, 2010.

SHQ. **Plan d'action 2013-2014 à l'égard des personnes handicapées**, Direction des programmes, de la recherche et du partenariat. Gouvernement du Québec, Décembre 2013.

SHQ. **Rapport d'évaluation du programme de supplément au loyer**, Gouvernement du Québec, 2013.

SHQ. **Supplément. Étude sur les impacts sociaux des activités de la société d'habitation du Québec**, Rapport synthèse, Gouvernement du Québec, 2013.

Statistique Canada, **L'Enquête canadienne sur l'incapacité, Tableau de données**, Décembre 2013.

Statistique Canada. **L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 : tableaux (partie VI)**, Division de la statistique de la santé, 2010.

Table de concertation de soutien à domicile, **L'habitation, une multitude de possibilités**, Novembre 2013.

Table des partenaires du développement social de Lanaudière (TPDSL), **Guide des ressources en habitation communautaire**, 2012.

Réseau québécois des villes et villages en santé. **Voisins solidaires, les bons côtés d'être à côté**, Novembre 2011.